

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 septembre. — Il y a peu de jours que l'on a procédé à l'ouverture d'une tombe d'un cimetière de Futhels-tach, afin d'y déposer les dépouilles d'un particulier, parent de celui qui y avait été enterré 70 ans auparavant. Le cercueil de ce dernier s'étant trouvé entier, on se vit obligé de le retirer pour creuser la fosse. On l'ouvrit, et l'on trouva qu'il contenait un squelette parfaitement conservé; rien en cela n'aurait paru extraordinaire; mais on s'aperçut que le dos du squelette était en dessus et la face en dessous. Cette circonstance fait supposer que l'individu avait été enseveli vivant, et que par les efforts qu'il dut faire, il s'est retourné et placé dans la position où on l'a trouvé.

— Le *Courier* contient la nouvelle suivante, datée de Gravesend, le 12 septembre :

« Le colonel Donald, d'Ecosse, avait parié 1000 liv. sterl., qu'avec une cornueuse il voyagerait à pied pendant six mois en Angleterre, n'ayant d'autre ressource que son instrument, et qu'il reviendrait ensuite à Edimbourg avec un bénéfice de 100 liv. st. provenant des dons du public pour son talent musical. Cet officier est ici en ce moment, il joue dans les rues, et reçoit ce qu'il plaît aux amateurs de lui accorder. Il paraît être âgé de 50 ans; sa taille est de 5 pieds 10 pouces; ses traits sont remplis d'expression. Il porte un chapeau noir; son linge est fin et d'une propreté recherchée. Le colonel est accompagné d'un jeune homme décentement vêtu, chargé de recevoir l'argent que le public veut bien lui donner. Cet officier et son compagnon de voyage, qui est probablement son domestique, arriveront incessamment à Londres.

« Avant son entrée dans cette ville, le colonel a adressé la lettre suivante au maire, qui a fait immédiatement droit à sa requête avec sa politesse ordinaire.

A. M. le maire de Gravesend.

« Monsieur, j'ai parié 1000 liv. st. que je voyagerais comme un ménestrel errant pendant six mois, et que je reviendrais avec un bénéfice net de 100 liv. sterl. Je prends en conséquence la liberté de vous demander la permission de jouer quelques heures à Gravesend, cet après-midi.

« Votre réponse par [le porteur obligera, monsieur, votre très obéissant serviteur.

A. E. M. DONALD.»

FRANCE.

Paris, 20 septembre — M. Canning a fait aux membres du corps diplomatique une visite que L. Ex. lui ont rendu. Dans sa visite, S. Ex. était accompagnée de Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre.

— MM. Casimir et Germain Delavigne, arrivés le 14 de ce mois à Strasbourg, en sont repartis le lendemain pour Paris.

— Le *Constitutionnel* signale comme fausses deux pièces tenues des bords de l'Adour; ce sont deux prétendues proclamations que l'on fait, soi-disant, circuler en Portugal, sous les noms de D. Miguel pour appeler les peuples à la révolte contre l'empereur D. Pedro et la régence constituée par lui.

— On a reçu à Paris des lettres de Moscou, qui annoncent que le couronnement de l'empereur de Russie a eu lieu le 3. Cette cérémonie a été très-brillante et tout s'est passé avec autant d'ordre que de magnificence.

— La nouvelle de l'importante résolution prise par le gouvernement français, à l'égard du pavillon mévicain, est pleinement confirmée par une dépêche du ministre de la marine, adressée à M. le commissaire-général de la marine au Havre, et communiquée à la chambre de commerce par ce dernier.

— Une aventure divertissante a égayé dernièrement le petit canton d'Auzouer-le-Marché (département de Loir-et-Cher).

M. Rousseau, juge-de-peace de ce canton, voulant paraître à la procession du vœu de Louis XIII avec plus d'éclat et de dignité que les années précédentes, s'avisait de prendre sa robe, qui depuis un tems immémorial n'avait vu la lumière. Cette robe très ample avait une queue d'une longueur démesurée, et notre magistrat sentant, après l'avoir essayée, qu'il serait très embarrassé dans sa contenance, imagina un singulier moyen de parer à cet inconvénient. Il fit mander M. Chevalier, son premier huissier, et le somma d'avoir l'honneur de porter la queue de sa robe à la procession, ajoutant qu'il croirait lui manquer,

s'il préférerait son confrère. Le pauvre huissier, craignant de perdre sa place, se soumit à cette corvée d'un nouveau genre.

Comme ce fait a paru avilissant pour le corps des huissiers, en général très considéré dans l'arrondissement de Blois, leur chambre de discipline s'est réunie le 12 septembre pour prévenir le retour d'un pareil affront, et a écrit au sieur Chevalier de comparaître devant elle le mardi 19, pour rendre compte de sa conduite.

— Des lettres de Rio-Janéiro annoncent la condamnation à mort de l'amiral Lobo pour crime de lâcheté. La défaite de l'escadre brésilienne par celle de Buénos-Ayres avait causé une grande sensation à Rio. (*Pilote.*)

— Voici un fait météorologique, rapporté par le journal de Barcelonne :

Le conducteur de la correspondance générale, arrivé à Grenade le 29 juillet dernier, a fait sa déclaration devant l'autorité publique que, vers deux heures et demie du matin de ce même jour, il parcourait, accompagné d'un seul postillon, l'espace de la route qui est entre Varcla et Florido; le ciel était serein, la lune se montrait dans tout son éclat, l'atmosphère était calme et la température chaude. Tout-à coup une grande clarté embrasa l'horizon, comme celle d'un fort éclair. Elle venait du nord-ouest, direction de tous les tremblemens de terre, qui ont eu lieu pendant le cours de cette année. Ses effets étaient tels, que l'on pouvait lire et même distinguer les plus petits objets ainsi qu'en plein jour. Les chevaux s'arrêtèrent comme frappés de terreur et portaient leurs regards et leur enie vers la terre. Cependant le conducteur n'entendait aucune sorte de bruit. Au milieu de l'effroi dont il était saisi, il lui fut seulement possible d'observer que la clarté s'accrut pendant plus de deux minutes et progressivement, de manière que celle de la lune en fut tout-à-fait éclipée, jusqu'à ce qu'elle disparût en suivant la même progression. Alors les chevaux se remirent en marche de leur propre mouvement, et, jusqu'à Grenade, le courrier et le postillon, n'eurent occasion de remarquer autre chose si non des bouffées d'un air brûlant, qui se faisaient sentir par intervalles et leur ôtaient presque la respiration. Du reste, le phénomène se montra et finit sans bruit et sans répandre aucune espèce d'odeur.

Cours de la Bourse du 20 septembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 15 c. Actions de la banque, 2020 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46 1/4. Emprunt d'Haïti, 670 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Constantinople, 24 août — On apprend des Dardanelles, que le capitain-pacha, après son expédition manquée contre Samos, s'est retiré à Mitylène, où les Grecs l'ont poursuivi et harcelé sa flotte. Ce sont des lettres de Smyrne qui mandent ces nouvelles, elles ajoutent que le capitain-pacha a failli être tué par Canaris.

PAYS-BAS.

La Haye, le 20 septembre. — Le roi est attendu ce soir en cette résidence, et se rendra, dit-on dans quelques jours à Amsterdam.

Le prince et la princesse d'Orange quitteront Soestdyk vendredi prochain, avec leur famille, pour aller habiter le château de Tervueren; plusieurs objets sont déjà dirigés sur Bruxelles.

Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas sont partis du Loo pour Berlin; l'on ne pense pas qu'avant le 16 du mois prochain, époque fixée pour l'ouverture de la session des états-généraux, le prince revienne ici, mais on croit que S. A. R. se rendra directement de Berlin à Bruxelles.

Bruxelles, le 22 septembre. — S. M. vient d'accorder aux enfans de feu David, par l'entreprise de M. l'avocat Ramel, la permission d'élever sur le cimetière de Ste-Gudule un monument à la mémoire de ce grand peintre, et permet en même tems aux hospices d'accepter le legs de 500 florins offert par ses héritiers et au chapitre de Ste-Gudule une pareille somme.

LIEGE, LE 23 SEPTEMBRE.

Voici quelques détails ultérieurs sur la catastrophe d'Ostende. La barque venant de Bruges et qui était à une petite distance, fut soulevée par l'explosion, et dans sa frayeur, le patronsauta dans l'eau pour se sauver. La terreur n'a pas été moins forte dans l'église où se trouvaient rassemblées pour un service, un grand nombre de personnes qui furent comme renversées par le bruit

de l'explosion et la chute des vitraux qui se brisèrent dans toute la longueur d'un des côtés de l'église. (*Journal de Bruxelles*.)

— Hier, vers cinq heures du soir, un incendie, dont on ignore la cause, a éclaté dans l'un des greniers de la brasserie de M. A. Haenen, place St. Jean-en-Ile. Au moment où M. Haenen entra dans les greniers pour visiter le grain placé sur le séchoir, il en vit s'élever de la fumée et des flammes; aussitôt des secours furent appelés, et il travailla de tous ses efforts à éteindre le feu, qui gagna bientôt le plafond; mais il n'y put parvenir, et peu s'en fallut qu'il ne fût lui-même enveloppé dans l'incendie. En peu d'instans les pompiers arrivèrent, et l'activité fut telle qu'en une demi-heure il ne restait plus aucune trace d'incendie. Les bourgeois ont montré dans cette circonstance leur ordinaire dévouement. Les pompiers ont rivalisé de zèle; les propriétaires se louent beaucoup de leur conduite. Les dégâts ne sont pas encore évalués. Ils auraient pu devenir fort considérables sans la promptitude du secours. Une circonstance qui a aussi contribué à sauver la brasserie, c'est que le plancher auquel l'incendie s'est d'abord propagé, était recouvert d'une couche de briques qui a fermé le passage aux flammes, et les a empêchées en partie de gagner l'étage supérieur et les toits de la brasserie.

Nous avons annoncé le projet formé par le fondateur de notre école industrielle d'aller porter l'instruction aux nombreux ouvriers de Seraing que plusieurs obstacles empêchent de venir à Liège écouter ses utiles leçons. Le vœu formé de voir cette louable entreprise secondée par l'autorité communale et les chefs de l'établissement, a été entendu. M. Ramoux, bourgmestre de Jemeppe, s'est empressé avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, d'informer le professeur qu'il mettait à sa disposition la salle de l'école communale, capable de contenir deux cents ouvriers; lui-même se charge du soin de la faire convenablement éclairer.

Ce n'est pas la première fois que le nom de M. le bourgmestre de Jemeppe paraît dans notre journal à côté d'une bonne action. Son activité pour la propagation de l'instruction dans sa commune est connue de tous. C'est par elle qu'une école du soir a été formée pour recevoir les élèves empêchés par les occupations de la journée. C'est aussi à M. Ramoux que notre école de dessin doit un de ses meilleurs élèves, le jeune Colleye, couronné l'année dernière: ce sont les généreuses démarches de celui qui découvrit son talent précoce, qui valurent à Colleye le bienfait d'une pension accordée par l'autorité locale, et destinée à ses frais d'éducation.

D'un autre côté nous tenons de source certaine que M. Cockerill, a accueilli avec le plus louable intérêt, l'utile projet de M. Dormal; nous croyons donc pouvoir annoncer que dans les premiers jours d'octobre, les leçons commenceront soit à Jemeppe, soit à Seraing. Ainsi les bienfaits d'une instruction si nécessaire et si fructueuse, peu à peu se répandront autour de nous. Puissent-ils, selon le vœu consigné aujourd'hui dans le journal officiel, s'étendre à tout le royaume, et former partout, comme il le désire, « de nombreux chefs d'ouvriers, véritables ingénieurs pratiques, sans lesquels il n'y a ni perfectionnements, ni progrès à espérer, et qui, il faut bien le dire, manquent à toutes les branches d'industrie dans notre pays. »

ERRATUM. Feuille d'hier, art. *Spectacle*, 4e. alinéa, ligne 8e., lisez: *le jeu des bras, toujours régulièrement développé, etc.* au lieu de *le jeu des bras est toujours, etc.*

Histoire d'Alexandre Ier., empereur de toutes les Russies.
Par Alp. Rabbe.

« On se défie généralement, et avec raison, de ces productions historiques trop hâtives qui, se précipitent sur la trace des événemens, s'emparent avec une téméraire avidité d'un prince à peine couché dans le cercueil, pour lui infliger le jugement prétendu de la postérité. Bien souvent, en effet, une narration contemporaine est une usurpation sur les droits du temps. Il ne suffit pas qu'un personnage célèbre ne vive plus pour être justiciable de l'histoire, il faut encore que leurs intérêts et les passions qui se rattachaient à lui meurent aussi. Il faut que tout soit calme, s'il est possible, dans les souvenirs que son nom réveille, et qu'il y ait d'ailleurs entre l'écrivain et les choses, cet intervalle de tems qui permet à l'observation de s'exercer avec maturité. Toutefois ce principe peut souffrir quelques exceptions. »

Telles sont en effet les premières réflexions qui se présentent à l'esprit, à l'annonce d'une publication si prématurée et nous ne croyons pas que M. Alp. Rabbe les ait victorieusement combattues. Il a beau dire que nous ne sommes plus au temps où les cours avaient des mystères impénétrables, où les intrigues de cabinets se tramaient et s'accomplissaient dans une région accessible aux seuls initiés; qu'il n'y a plus de secrets inviolables, ni même de secrets durables; jamais il ne nous persuadera qu'il a pu, dans le court espace de tems écoulé depuis la mort de son héros et l'impression de son livre, recueillir tous les documens nécessaires à une telle histoire, pénétrer à travers tant d'intrigues ténébreuses, et lever le voile épais derrière lequel se sont passées des scènes sanglantes, et ont agi tant de personnages puissans. Il est une autre objection qui n'est pas la moins importante, c'est celle de la précipitation obligée de son travail. Comment quelques mois auraient-ils suffi à l'auteur pour se livrer à l'étude attentive et consciencieuse de tous les matériaux qu'il a dû mettre en œuvre; à cela M. Rabbe vous répond qu'aujourd'hui les lecteurs demandent à être satisfaits

avec promptitude; que l'impatience des éditeurs est encore plus pressante; et que tel est le sort des productions les plus estimables de notre temps, que se corrigeant et s'achevant en quelque sorte d'éditions en éditions, d'après les avis de la critique générale, le public finit par acheter des livres qu'il a faits lui-même.

Nous ne savons jusqu'à quel point le public, appelé au métier d'auteur, se contentera de ces raisons plus spécieuses que solides, et s'il ne sera pas toujours quelque peu porté à regarder cette histoire comme une spéculation de librairie. Toutefois on aurait tort de la regarder comme un livre sans mérite, et qu'on puisse lire sans intérêt. Le style de M. Rabbe est clair et rapide; il ne manque ni de force ni de chaleur; sa manière de voir et juger les choses nous a paru celle d'un écrivain sage et impartial, et en général il accorde aux événemens importans qu'il raconte, les développemens que lui permet le cadre assez étroit où il s'est renfermé. Puisque, comme il le dit, son livre est du nombre de ceux qui vont s'améliorant d'édition en édition, nous souhaitons qu'il atteigne bientôt la douzième, et c'est alors que nous en ferons un nouvel examen plus approfondi. En attendant nous empruntons à la première édition quelques anecdotes assez peu connues sur le petit-fils de la grande Catherine.

L'affabilité d'Alexandre a été beaucoup et justement célébrée, car ce n'était pas cette complaisance de forme qui semble ne faire que céder; mais c'était un naturel heureux, sans affectation, véritable expression d'un caractère bienveillant. Personne n'a eu mieux que lui l'art de conférer une faveur d'une manière agréable, et de doubler la valeur du don par la manière de donner.

Quand il annonça au brave Kutusoff son élévation au rang de prince de Smolensko, en récompense de ses services dans la campagne de 1812 contre les Français, il joignit à sa lettre un joyau de grand prix, qui avait fait partie de la couronne impériale, comme hommage à la valeur d'un homme par lequel elle avait été si habilement défendue. Il fit remplacer le joyau par une petite plaque en or sur laquelle était inscrit le nom de Kutusoff.

Lorsque par suite de désastres inouis et de déflections honteuses, les armées alliées furent entrées à Paris en 1814, l'empereur Alexandre alla visiter l'épouse du colonel La Harpe, son ancien précepteur, comme elle restait debout, il lui dit: « Vous êtes bien échangée, Madame. — Sire, répondit-elle, comme tout le monde j'ai souffert des circonstances. — Vous ne me comprenez pas: je veux dire que vous ne vous asseyez pas comme vous aviez coutume de le faire, à côté de l'élève de votre mari, en babillant familièrement avec lui. »

Dinant un jour à St. Denis avec un général polonais prince P*, le comte de Langeron faisait partie de la société. Vers le milieu du repas, l'empereur dit à ce dernier: J'ai été visiter une seconde fois Montmartre, et j'y ai trouvé un papier qui vous est adressé. — Sire, répondit le comte, je n'ai rien perdu. — Oh! dit l'empereur en tirant un papier de sa poche, je ne me trompe pas: voyez. Le comte Langeron ouvrit et y trouva les insignes de l'un des ordres de Russie.

Dans un de ses fréquens voyages, un postillon tomba de cheval, près de Dorpat, et la voiture d'Alexandre lui passa sur le pied. L'empereur fit arrêter, attendit une heure et demie, jusqu'à ce qu'on eût fait venir son propre chirurgien, donna ensuite son mouchoir pour servir de ligature, et fit au blessé un présent de 500 roubles. Le seigneur du postillon, le comte Igelstrom, lui accorda sa liberté. Un admirateur d'Alexandre offrit 100 roubles pour le mouchoir, mais l'homme blessé le garda comme un trésor.

On a attribué assez généralement à Mde. de Krudener l'idée de la sainte-alliance; il est vrai qu'elle avait rêvé l'union des rois, mais dans l'intérêt universel des peuples. Elle voulait christianiser le monde selon les principes de l'église primitive. Mais selon d'autres personnes, dit l'historien qui semble d'ailleurs adopter cette version comme la véritable, c'est au sort d'un entretien où cette femme extraordinaire épanchait son âme avec une éloquence admirable, que l'empereur Alexandre, sur d'un transport religieux et philanthropique, enfanta ce projet. Voici au surplus une particularité digne de remarque, et que nous rapportons comme très certaine.

L'empereur Alexandre ayant, au mois de novembre 1825, minuté de sa main le projet de la sainte-alliance, remit au brouillon à M. de Gentz pour le porter au prince de Metternich, afin que celui-ci rédigeât, d'après ce projet, une convention ou traité dans les formes consacrées par l'usage. M. de Gentz, avant de remettre ce papier au prince de Metternich, le montra à un pair de France (le duc d'Alberg), en lui disant: « L'empereur m'a chargé de remettre à M. de Metternich ce chiffon de papier qu'il a écrit dans une intention très chrétienne; vous verrez les conséquences que cela aura dans la politique de l'Europe. »

Le papier fut en effet remis à M. de Metternich. Ce fut peut-être cet habile ministre un trait de lumière sur le caractère de l'empereur Alexandre, que jusqu'alors il n'avait peut-être pas bien compris, et sur lequel il ne connaissait pas encore le moyen d'agir avec efficacité, M. de Metternich abaissa modestement ses projets devant la sublimité de cette idée, s'abaissa devant la grandeur des résultats qu'elle promettait, et n'oublia rien pour se montrer pénétré du même esprit de mysticisme.

On sait que depuis cette époque, la politique et les opinions d'Alexandre subirent une grande modification, et qu'il apporta autant de soin à arrêter la marche des idées libérales qu'il en avait mis jusqu'alors à la seconder. Avant ce tems, il ne laissait

échapper aucune occasion de manifester des principes que dans la suite il crut devoir proscrire. Les anecdotes suivantes se rapportent donc à l'époque qui a précédé ce bizarre changement dans les idées de ce prince.

Pendant son premier séjour à Paris, l'empereur alla chez le plus célèbre banquier de la capitale, et demandant M. Lafitte qui ne le connaissait pas, il lui dit : J'ai désiré, Monsieur, de faire votre connaissance; je suis Alexandre, et je voudrais avoir le plaisir de déjeuner avec vous. « Deux ans plus tard c'est le baron de Rostchild, le banquier de la Ste. Alliance qu'il allait aussi familièrement visiter. »

La noblesse de Livonie, lors du passage d'Alexandre, donna une fête brillante dont tous les bourgeois étaient exclus suivant les termes du programme. Alexandre n'y parut pas, et donna le lendemain un bal public, auquel il dansa indistinctement avec des dames nobles et des bourgeois au grand déplaisir et scandale des classes privilégiées.

Pourrait-on reconnaître le protecteur de la pure légitimité et de la souveraineté de droit divin dans une lettre écrite à la princesse Galitzin, où l'on trouve ce passage : « Je ne voudrais pas être au-dessus de la loi, si même je le pouvais, dit l'autocrate; car je ne reconnais sur toute la terre aucun pouvoir comme légitime, s'il ne découle pas de la loi. »

Liège, le 22 septembre 1826.

Monsieur,

Je vous écris ces lignes avant de partir pour Paris, pour vous dire que malgré mes conseils, fruits de l'expérience, aucun changement n'a été fait au conducteur du Palais. Ça fait de la peine à un vrai Liégeois de penser que le voyageur, que le simple ouvrier étranger se moquent de nous autres, en voyant ce drôle de paratonnerre. J'espère que celui que l'on mettra à l'université où l'on enseigne la physique, à ce qu'on dit, sera bien fait et ne me fera plus écrire, s'il plaît au bon Dieu que je revienne encore. Je le verrai avec bien du plaisir, car je vous le dis, Monsieur, la barre de fer et le chenai me pèsent sur le cœur durant la route que je fais en diligence.

Votre serviteur, Jean-François F..., serrurier.

Noté du R. On nous a fait voir dernièrement un modèle de paratonnerre fait pour l'école de géométrie, d'après celui qui a été publié par l'académie royale des sciences de Paris. Les pièces en bois ont été faites par M. Raymond, professeur de dessin linéaire à l'école industrielle, et les pièces en fer par les élèves. Et puisque nous en sommes à des choses d'utilité pratique et quotidienne, nous ajouterons que l'on nous a aussi montré un modèle de lieu d'Anglaise, fait également par un élève. Le travail consiste tout simplement dans une cuvette de fayence en forme de cône tronqué, auquel s'adapte une bonde, qui empêche le passage de l'air méphitique. Il serait à désirer que ce moyen de salubrité si facile, si peu coûteux et d'une plus grande importance qu'on ne croit, fut d'un usage général parmi nous. Il est populaire en Angleterre et très répandu à Paris.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

IVANHOE, opéra en trois actes, musique de Rossini arrangée par M. Paccini. En lisant les admirables scènes créées par le génie de Walter Scott, il semble, dit *le Globe*, qu'il n'y a qu'à détacher avec des ciseaux toutes les pages de dialogue, pour en composer des drames délicieux; et l'on traiterait de fou quiconque vous dirait qu'avec de tels trésors de gaieté, d'originalité, et de verve dramatique, on peut bâtir le mélodrame le plus vif, le plus décoloré, le plus ennuyeux du monde. Les auteurs de l'*Ivanhoe* représenté à l'Odéon ont pourtant eu ce talent. Non seulement ils ont réussi à effacer, à convertir en mannequins tous ces personnages si vivants, si fortement dessinés, qui décorent l'épopée du poète romancier; mais ils ont trouvé l'art de mettre dans leur bouche toutes les inepties redoublées qui font fortune au boulevard. Il est vrai que la censure les a encore aidés à mutiler Scott; car elle a poussé les inquiétudes monarchiques et religieuses jusqu'à exiger qu'Ismaël ne fut plus un juif mais un musulman, et que sa fille, cette charmante Rebecca, quittât son nom pour celui de Leila. Au reste, peu importent les sottises de la censure et des auteurs; si leur poème est bien arrangé pour la musique, il n'y a que demi-mal.

Voilà pour le poème, voici pour la musique: l'ouverture d'*Ivanhoe* est celle de *Sémiramide*. L'introduction est composée de plusieurs fragments de la *Cenerentola*. La *Gazza*, *Sigismond*, *Mosé*, *Tancredi*, *Zelmira*, ont été tour à tour mis à contribution. C'est sans doute de l'avis de l'auteur que le pasticcio a été composé. Rossini a-t-il perdu la force ou la volonté de créer? Le moment est-il venu pour lui de se reposer sur ses premiers travaux? La mode va-t-elle s'introduire de donner du vivant des auteurs des morceaux choisis de leurs œuvres? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas s'enrichir que de puiser ainsi dans ses propres trésors, et l'opéra d'*Ivanhoe*, quelque succès qu'il ait obtenu, est loin d'être d'un bon augure pour l'avenir du compositeur.

Il résulte d'un tableau statistique des journaux anglais qu'il se publie en Angleterre 15 feuilles quotidiennes, dont le nombre d'abonnés est ainsi divisé: le *Times* 8950, le *Courier* 5315, le *Morning-Chronicle* 3300, le *Morning-Advertiser* 3234, *Morning-Herald* 2917, *New-Times* 2820, *British Press and Globe* 2592, *Morning-Post* 2100, *Public-Ledger* 1435, *Star* 1367, *Traveller* 1269, *Statesman* 797, *Sun* 567, *True Briton* 554, *British Traveller* 272, total 37,489. De plus, quatre journaux paraissent trois fois par semaine et réunissent entre eux 6913 abonnés; seize journaux paraissent deux fois par semaine, et ont 31,742 abonnés, et quatorze journaux paraissent une seule fois par semaine, et ont 16,122 abonnés. En tout quarante-neuf journaux et 92,269 lecteurs fixes.

Ces journaux paient un droit de timbre de dix millions 324,850 francs, non compris le droit de 3 sh. 6 pences perçu sur chaque annonce insérée.

Il suit du tableau ci-dessus que l'on s'est souvent de beaucoup exagéré le nombre des abonnés de certains journaux anglais, et que sous ce rapport ils sont fort au dessous des journaux de Paris, et particulièrement du *Conservateur*. Ce qui contribue à restreindre le nombre des abonnés en Angleterre, c'est, comme on sait, l'énorme droit de timbre qui pèse sur les journaux, et que, Dieu aidant, nous finirons peut-être par atteindre, nous autres journalistes emprisonnés dans l'étroite Belgique. Les feuilles anglaises d'ailleurs comptent des milliers de lecteurs non abonnés: on lit beaucoup en Angleterre, on s'associe pour lire; il n'y aurait pas de mal à ce que nous imitions encore en cela nos voisins.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 21 sept. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation.

CHANGES. — L'*Amsterdam* court a été demandé à 1¼ p. 0/0 de perte; le *Londres* court s'est traité à 40/6; il est resté papier, les deux mois ont été offerts à 30/3 1/2 et les trois mois à 40/1 1/2; le *Paris* s'est placé à la cote d'hier; le *Francfort* est rare, le papier à six semaines manque, celui à trois mois s'est fait à 35 3/8; le *Hambourg* manque.

MARCHANDISES. — Par continuation, il s'en est peu traité.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 17 septembre. — Dette active, 9 3/4 7/8. Différée 13/6. Bill. de chance, 17 3/8 Synd. d'am. 93 1/8 Rentes remb. 85 3/4. Lotsd°, oo. Act. 800 com. 86.

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE LIÈGE.

La rentrée de la cour, aura lieu le lundi deux octobre prochain, à dix heures du matin. Messieurs les avocats sont invités d'y assister en costumé, pour renouveler leur serment.

POSTES. — Le directeur des postes royales soussigné porte à la connoissance du public correspondant, qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, ses bureaux seront transférés, et ouverts, Place St-Pierre, n° 870.

Outre la grande boîte aux lettres du bureau de départ même, aussi celles à l'Hôtel de Ville, et du Pont d'Isle seront conservées, comme du passé.

Liège le 24 septembre 1826.

Baron de GRUBEN.

Enseignement Mutuel de Liège, cour des ex-Mineurs.

AVIS. — MM. les parens qui ont placé leurs enfans dans cet établissement, sont prévenus que M. Amiable, maître écrivain, y donnera tous les jours ses leçons, depuis 8 heures du matin jusqu'à 9. Il est de leur intérêt de les y envoyer de bonne heure.

M. Mathieu, professeur de langue hollandaise, et M. Radino, professeur de dessin, etc., sont satisfaits de leurs élèves. La distribution des prix aura lieu du 20 au 25 octobre prochain. J. P. Du Clos, direct.-prof. (1017)

SPECTACLE. — Dimanche, 24 courant, la *Pie voleuse*, opéra en 3 actes de Rossini. On commencera par *le Tonnelier*, opéra en un acte.

* * La taxe du PAIN à Liège du samedi 23 septembre, est la même que celle de la semaine dernière.

TEMPÉRATURE DU 23 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 8 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 13 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE CHÉNÉE, LE 24 SEPTEMBRE 1826.

Hôtel du Pont Neuf.

N. PAISMAY, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera BAL dimanche, lundi, mardi jour de la foire et jeudi pour la clôture. On y servira vins, rafraichissements et comestibles. (1014)

BAL chez la V^e Delbouille, à Jemeppe, les 24, 25 septembre et 1^{er} octobre. Prix d'entrée, 50 cents par cavalier. On commencera à 6 heures. (1013)

BAL, dimanche et lundi 24 et 25 septembre, à l'occasion de la fête, chez la V^e Marc Pasque, à la barrière de Grace-Montegnée. On y jettera une roue DE GROS DINDONS. Il y aura toutes sortes de rafraichissemens. (1005)

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, recevra ce matin des huîtres anglaises très fraîches; il vient aussi de recevoir de l'huile vierge de Provence et fromage d'Hollande. (1018)

Le sieur Willer, chirurgien, a laissé, avant son départ de cette ville, une partie de ses célèbres instrumens universels pour l'extirpation des cors aux pieds, en vente chez M. UBAGS, hôtel de la Pommelette, et chez les D^les. MAROUX et DE SARTORIUS, rue Souverain-Pont.

Un de ces instrumens, auquel est joint une instruction pour s'en servir, se vend 1 fl. 50 c. Pour éviter les contrefaçons, les limes sont revêtues de son cachet. (902)

Thuillier, négociant et fabricant de passementeries, ci-devant rue Féronstrée, a l'honneur d'informer qu'il a transféré son domicile, rue des Dominicains, au coin de la place derrière la Comédie.

Le même a à louer un très joli quartier composé de trois pièces au premier et tout à fait indépendant.

Le jeudi 5 octobre 1826, à 2 heures de relevée, madame la V^e. Judon, négociante, à Liège, rue du Pont d'Avroy, fera vendre publiquement chez le sieur Jonat Fauconnier, cabaretier, à Rahhay, commune de Soumagne, par le ministère du notaire Deliege, résidant à Fléron, une maison, étables et dépendances avec jardin et deux pièces de prairies, mesurant 174 perches environ, situé le tout contigu à Rahhay, commune d'Olne et tenant à MM. Dolne, Rahier, Magnet et Delsante. (1021)

On demande une nourrice, rue Souverain-Pont n° 330.

Adjudication définitive de la terre de Stévordt.

Le public est informé que le 22 septembre 1826, à l'audience des criées du tribunal civil séant à Hasselt, province de Limbourg, la belle terre de Stévordt, près Hasselt, a été adjugée moyennant 79,000 florins des Pays-Bas, et qu'à la faveur des dispositions de l'article 710 du code de procédure civile, toute personne peut, dans la huitaine du jour où l'adjudication a été prononcée, faire au greffe du tribunal de Hasselt, par elle-même ou par un fondé de pouvoir spécial, une surenchère, pourvu qu'elle soit du quart au moins du prix principal de la vente.

A vendre au n° 380, rue sur Meuse, une presse d'imprimeur neuve dans le nouveau genre, de même qu'une vieille, ainsi qu'une autre pouvant servir à un vigneron ou fruitier. (1016)

(326) *Vente publique d'une ferme d'origine patrimoniale.*

Le lundi 9 octobre 1826, à 9 heures du matin, Me. Dusart, notaire à Liège, vendra aux enchères publiques, en la demeure du sieur Englebert Doyen, cabaretier à Gronsfeld, une ferme occupée par le sieur Guillaume Brouwers, située à Ekkelraede, commune dudit Gronsfeld et aux environs. Cette ferme consiste en bâtimens d'exploitation avec 19 bonniers métriques 13 perches 41 aunes P.-B. et sera exposée en masse et puis en détail. S'adresser audit notaire, rue Féronstrée, à Liège, pour connaître les conditions.

Joli quartier garni à louer sur le Marché, n. 990. (1015)

(325) Le 3 octobre prochain, à deux heures de relevée, le notaire Dusart réexposera en vente, en son étude, rue Féronstrée à Liège, les maisons des enfans Jacques Thiriard, situées à Liège; savoir:

- 1° Une, propre au commerce, sise sur la Batte, n. 1108.
 - 2° Une, sise derrière St-Thomas, n. 331.
 - 3° Une, avec un petit bâtiment à côté, sise au faubourg d'Amersœur, n. 1619.
 - 4° Et deux contigues, sises au Pont-de-Pierre, Outre-Meuse, n° 922 et 923.
- S'adresser audit notaire ou à Me. Vigoureux, avoué, rue Saint-Severin, pour connaître les conditions.

(324) A louer dès à présent une grande maison propre à tout commerce, située à Liège, rue Porte St Léonard, n° 657, ayant deux issues, cour, écurie, verger, grandes caves et sept greniers, haute et basse garde-robes et tous les ustensiles de la boutique, tels que comptoir, balances, tonneaux, tiroirs etc. S'adresser à Me. Dusart, notaire à Liège.

(321) C. Corbruy, rue Cheravoie, n. 576, à Liège, fabricant de poêles, a dans son magasin, un grand assortiment de toutes espèces, tels qu'à colonne, pieds taux en vase, œils de bœuf, à l'anglaise, cuisinière, fours économiques, etc., au goût le plus moderne, et aux prix les plus modérés.

(285) Au n. 727, sur le marché neuf à Liège, il y a à vendre une quantité de matelats, lits de plumes fines, un grand po-tager garni en fer pouvant servir à un restaurateur, ainsi qu'un grand comptoir, secrétaire, tables, chaises, miroirs etc. etc., Le tout en très bon état.

(277) A vendre 1° dix bonniers métriques 36 perches des Pays-Bas de terre en onze pièces, dans les campagnes de Gorsum et Noire Milen, près St.-Trond;
2° Trente-un bonniers 50 perches P.-B. de terre en diverses pièces dans la commune de Jesseren, canton de Looz.
S'adresser à Me. Dusart, notaire, rue Féronstrée, à Liège.

Vente pour sortir de l'indivision.

Le lundi 25 septembre 1826, aux deux heures de relevée, Me. LIBENS, notaire à Liège, procédera devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers du Sud et Ouest de la même ville, en son bureau rue Plattes-Pierres, n. 693, à la vente d'une maison avec cour, écurie, remise, pompe, citerne, lavoir, jardin et terrasse, donnant sur la Meuse, située à Liège, rue derrière St. Jacques, n. 485, sur la mise à prix de 8000 florins des Pays-Bas.

S'adresser, pour en connaître les clauses et conditions, en l'étude dudit notaire ou chez M. le juge de paix.

() Mardi 26 septembre 1826, à midi, au rivage de Chokier, le notaire Delvaux fera une vente considérable de bois, savoir: gros chênes, hêtres, poutres, vernes, petits bois de fosses, frênes, 1000 raies, planches de bois blanc, et, etc. Argent comptant.

() *Vente très considérable de Bois sciés.*

Mercredi 27 septembre 1826, à midi, précis pour finir en un jour, dans le chantier des S^{rs} L. Delvaux, F. Doneux, et sœur, sur Avroy, le notaire Delvaux, vendra une quantité très considérable de bois sciés, savoir: une très grande partie de planches et quartiers de chêne, de toute longueur, dont une bonne partie fort sèche, une très grande quantité de veres, terrasses et posselets, barreaux et feuillet, beaucoup de horrons de chêne, de frêne, de noyer, de cerisier et d'orme, planches et quartiers de hêtre, planches et lattes de bois blanc, mille beaux bois de fusil, planches, horrons et posselets en sapins.
Le tout argent comptant.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. F. J. Frésart a transféré son bureau à son nouveau domicile, rue Hors-Château, n. 222. (1011)

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Féronstrée, n. 676. (1012)

Henri-Joseph Bernard, artiste vétérinaire, a l'honneur d'informe le public, qu'il a présentement son domicile, chez le Sr. François Delfosse, sur la Batte, n° 1107, en cette ville. (1013)

(289) Capital de 1120 florins des Pays-Bas à placer en rente viagère, moyennant hypothèque.
S'adresser à M. Frésart, vis-à-vis Ste. Croix. (1014)

Joli quartier à louer composé de cinq pièces, avec cave, cuisine et grenier, situé au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. (1015)

A louer de suite, une maison avec écurie, jardin, au Péry, près de chez Leruitte. S'adresser à M. DENIS. (1020)

A louer pour le Noël prochain, une belle maison sise Porte St. Léonard, n. 621, ayant jardin et grande cour. Pour les conditions s'adresser au n. 397, rue Neuve, derrière le Palais. La maison est à voir le jeudi et vendredi de chaque semaine. (1021)

Vente par licitation pour sortir de l'indivision.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le onze septembre 1826, M. Lambert Jardon, et ses enfans de la commune de Dison, district de Verviers, feront vendre aux enchères publiques et au plus offrant en un seul lot, le mardi trois octobre 1826, à neuf heures du matin, chez M. Jacques-Lange Lutaster, à Dison, par le ministère de M^{re} Michel, notaire à Jalhay, à ce délégué, et par devant le juge de paix du canton de Limbourg.

Une maison ayant trois pièces, une cuisine au rez de chaussée, située en lieu dit à la grappe, commune de Dison, avec un moulin à farine y attaché, mu par eau, étable de vaches, écurie, cour, grange, jardins, circonstances et dépendances, et six pièces de prairie et un bois en dépendant, formant une contenance totale de environ sept bonniers métriques dix perches P.-B. Le tout occupé par ledit Lambert Jardon.

S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges chez M^r le juge de paix du canton de Limbourg, et au notaire Michel, dépositaire des titres de propriété.
MICHEL, notaire. (1024)

(328) La maison Spirlet, n. 596, rue Féronstrée, à Liège, avec écurie, remise et tous ses magasins, ayant été surenchérie d'un dixième sur le prix de quinze mille dix florins, et la partie des bois taillis devant Fraipont, commune d'Oleu, de l'étendue de vingt-quatre bonniers six perches Pays-Bas, étant restée sans enchère, seront réexposées en vente définitive et sans autre remise, au plus offrant, en ladite maison à deux heures de relevée le mercredi onze octobre 1826, aux classes et conditions à voir dans les études des notaires Dufresne et Bertrand, dépositaires du cahier des charges.

(264) *Vente pour sortir de l'indivision.*

En vertu d'un jugement d'autorisation, il sera procédé le lundi 16 octobre 1826, à 2 heures de l'après midi, au bureau de M. le juge de paix, rue Plattes Pierres, n. 693, à Liège, par le ministère de Me. Lambinon, notaire, à Liège, à la vente publique et aux enchères des meubles ci-après désignés.

1^{er}. Lot. Une maison n. 639, avec porte cochère, située derrière le chœur de St. Denis, à Liège.

2^{me}. Lot. Une petite ferme avec six bonniers 24 perches de jardin, vergers, terres et bruyères, sise en lieu dit sous l'abbaye de Beaufays, commune de Forêt, exploitée par Jean-Joseph Pissard.

3^{me}. Lot. Une prairie plantée d'arbres, close de hayes vives, mesurant 40 perches, située en lieu dit Vinave de Colaire, commune de Villers-l'Évêque, exploitée par Jean Chapelle, joignant à la ruelle Nuket, à MM. Batta de Nomerange, Nicolas Jacques Marc Lekeux et la Ve. Stevart.

Aux clauses et conditions reprises au cahier des charges, dont on peut prendre connaissance chez M. le juge de paix en l'étude dudit notaire.

S'adresser en outre soit, pour voir les immeubles, soit pour d'autres renseignemens, à M. M. Lefebvre, rue derrière St. Denis, n. 639 et M. Frédéric Gilman, rue Hors-Château, n° 458, à Liège.

On demande un élève en pharmacie, n° 260 près l'Hôtel de Ville, à Huy. (1027)

Un jardinier muni de bons certificats, connaissant son état, désire se placer. S'adresser faubourg d'Amersœur, au coin de la rue Cimetière, n. 126.

On cherche un domestique de campagne ayant du service, de même qu'une servante. S'adresser au n. 967, rue Neuve. (1028)